



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Douzième session ordinaire

Rome, 19 – 23 octobre 2009

POLITIQUE ET ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FAO EN MATIÈRE DE BIOTECHNOLOGIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, ET QUESTIONS INTÉRESSANT LES CODES DE CONDUITE, LIGNES DIRECTRICES ET AUTRES APPROCHES

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 5
II. Avis fournis aux pays membres	6 - 12
III. Assistance technique	13 - 19
IV. Information	20 - 23
V. Lieu de rencontre offert aux pays	24 - 29
VI. Questions intéressant la Commission	30 - 32
VII. Orientations demandées à la Commission	33

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. Les biotechnologies représentent un large éventail d'outils susceptibles d'être utilisés à des fins diverses dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et notamment pour la caractérisation et la conservation des ressources génétiques; l'amélioration génétique des variétés végétales et des populations animales pour accroître les rendements ou l'efficacité; le diagnostic des maladies végétales ou animales; la mise au point de vaccins; et l'amélioration des aliments pour animaux.

2. À sa onzième session ordinaire, lors de l'examen du document intitulé État d'avancement du projet de Code de conduite sur les biotechnologies dans l'optique des ressources pour l'alimentation et l'agriculture: questions de politique, lacunes et doubles emplois, la Commission

« a reconnu le potentiel des biotechnologies modernes pour améliorer l'agriculture, en particulier en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a été souligné que ce potentiel ne concerne pas uniquement les technologies transgéniques. Afin de réduire les risques au minimum et d'exploiter au maximum les avantages des nouvelles biotechnologies, il était important de prendre de nouvelles orientations, notamment en mettant l'accent sur l'amélioration de l'utilisation de biotechnologies appropriées pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, que ce soit par l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités nationales ou l'aide à la mise au point de réglementations nationales et internationales adaptées. »¹

3. La Commission a reconnu que certaines des questions soulevées étaient plus pertinentes que d'autres aux fins de ses activités. Dans ce contexte, elle a accueilli avec satisfaction les travaux conduits par la FAO, dans le cadre de son domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur les biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture (DPAI-Biotechnologies), notamment quant à la collecte et la diffusion d'informations liées aux biotechnologies et la fourniture d'une aide pour l'élaboration de politiques, à la demande des pays membres. Elle a encouragé le DPAI-Biotechnologies à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Elle a également demandé qu'un rapport sur la politique et l'assistance technique de la FAO en matière de biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture, et les questions intéressant les codes de conduite, lignes directrices et autres approches, soit présenté à sa douzième session ordinaire.²

4. La FAO estime que les biotechnologies constituent un outil important pouvant contribuer dans une large mesure au développement durable de l'agriculture, des pêches et des forêts, ainsi que du secteur agroalimentaire, à condition d'être judicieusement associées à d'autres technologies de production de denrées alimentaires ou de produits et de services agricoles.³ Dans cet objectif, et en tant qu'institution chef de file des Nations Unies pour la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, la FAO a un rôle clé à jouer en aidant ses pays membres à exploiter la capacité potentielle de la science et de la technologie à améliorer l'agriculture et l'accès des populations à la nourriture, tout en veillant à ce que les incidences et les risques connexes soient dûment pris en compte.

5. Le présent document donne un aperçu de la politique et des activités techniques de la FAO, et de sa collaboration avec ses partenaires.

¹ CGRFA-11/07/Rapport, par. 46

² CGRFA-11/07/Rapport, par. 46

³ La Déclaration de la FAO sur les biotechnologies, <http://www.fao.org/biotech/stat.asp>

II. AVIS FOURNIS AUX PAYS MEMBRES

6. En s'appuyant sur ses vastes réseaux d'information et sur les compétences et l'expérience de son personnel technique, la FAO fournit des avis indépendants concernant les politiques et la planification agricoles, ainsi que les structures administratives et juridiques nécessaires aux fins du développement. Elle donne également des avis sur les stratégies nationales en matière de développement rural, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Concernant les biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO fournit des avis juridiques et techniques aux gouvernements dans certains domaines, notamment l'élaboration de stratégies nationales en matière de biotechnologies et l'établissement de cadres de prévention des risques biotechnologiques.

Stratégies nationales en matière de biotechnologies

7. La FAO aide les pays membres à établir des priorités pour les biotechnologies dans le cadre général de leurs besoins et politiques en matière de recherche agronomique, ou à identifier les biotechnologies appropriées, compte tenu de toutes les incidences négatives possibles, en donnant des indications quant à leur utilisation. L'assistance de la FAO pour l'élaboration de politiques et de programmes concernant les biotechnologies, a été demandée par un certain nombre de pays et à fin 2008, des projets du Programme de coopération technique connexes avaient été menés à bien ou étaient en cours d'exécution dans plusieurs pays, notamment le Bangladesh, le Nicaragua, le Paraguay, Sri Lanka et le Swaziland, tandis que d'autres projets sont à divers stades de formulation. Les stratégies nationales en matière de biotechnologies intègrent certains éléments de l'élaboration de politiques de prévention des risques biotechnologiques.

8. La FAO encourage les pays à adopter une approche participative pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de biotechnologie. Bien que ce processus prenne du temps, la participation des principales parties prenantes, y compris des Ministères de l'agriculture, de l'environnement, des sciences et de la technologie, des centres de recherche et de technologie, des services de vulgarisation et de consultation technique, des organisations de la société civile et des instances concernées du secteur privé, notamment les entreprises semencières et les agriculteurs, par le biais de leurs associations, stimule le débat, la prise en charge et l'engagement, permettant ainsi de définir des politiques et des stratégies largement partagées et plus susceptibles d'être approuvées et mises en application.

Prévention des risques biotechnologiques

9. L'un des outils biotechnologiques, la modification génétique, peut être employé pour produire des organismes génétiquement modifiés (OGM), c'est-à-dire des organismes auxquels a été transférée une portion d'ADN, contenant d'ordinaire un ou plusieurs gènes (appelés transgènes), provenant généralement d'une espèce différente. Alors que d'autres outils biotechnologiques donnent rarement lieu à des débats en dehors des cercles universitaires, la modification génétique et les OGM qui en résultent ont suscité des controverses considérables dans le monde entier, et reçu beaucoup d'attention de la part des médias. La question de la réglementation des OGM a fait intervenir les décideurs internationaux de haut niveau. Par exemple, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, un traité international dont l'objectif est de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières, a été adopté en janvier 2000, est entré en vigueur en septembre 2003 et a été ratifié à ce jour par 156 pays (juillet 2009).

10. La prévention des risques biotechnologiques est une expression employée pour indiquer les cadres associant politiques, réglementation et gestion, mis en place pour maîtriser les risques potentiels liés à l'expérimentation, à la dissémination, à l'utilisation et à la circulation transfrontières des OGM. Dans le secteur agricole et de l'alimentation, les risques potentiels à prendre en compte dans le cadre de la prévention des risques biotechnologiques, sont les risques pour la santé humaine dérivant de la consommation d'aliments, ou de l'exposition à des produits agricoles; les incidences sur la vie et la santé des végétaux et des animaux; et l'impact sur l'environnement, notamment les effets adverses potentiels sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

11. La FAO s'occupe de la prévention des risques biotechnologiques et des aspects connexes depuis la fin des années 90, avant l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena. Avec l'évolution du sujet, de nombreux aspects de cette prévention, touchant l'environnement, le commerce et l'alimentation, et leur impact sur l'agriculture, ont été examinés par les organes statutaires de la FAO, notamment par le Comité de l'agriculture, les Conférences régionales et la Commission. L'attention a été portée en particulier sur les aspects juridiques, politiques et techniques, afin d'assurer la conformité des stratégies pertinentes actuelles concernant les biotechnologies agricoles avec les obligations du Protocole de Cartagena. La FAO maintient que la prévention des risques biotechnologiques, comme contribution à une agriculture et une production alimentaire durables, peut être traitée d'une manière appropriée et efficace selon une approche holistique de biosécurité, définie par la FAO et permettant l'évaluation et la gestion des risques biologiques pour la sécurité sanitaire des aliments, la vie et la santé des végétaux, la vie et la santé des animaux, ainsi que des incidences connexes sur la biodiversité. Dans ce contexte, la FAO encourage l'examen de la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre élargi de la biosécurité, et donc l'implication de toutes les parties prenantes aux différentes composantes du cadre de prévention des risques biotechnologiques selon une approche participative.

12. La FAO a établi un Groupe de travail sur la prévention des risques biotechnologiques composé de fonctionnaires de diverses divisions techniques. À travers ce Groupe, l'Organisation renforce la cohérence de sa stratégie en matière de prévention des risques biotechnologiques et participe régulièrement aux réunions des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à d'autres réunions et groupes de travail connexes sur les biotechnologies, l'évaluation des risques, le renforcement des capacités et la communication. Le groupe de travail a mis au point la base conceptuelle des activités de la FAO dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques lors d'une *Consultation d'experts sur la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité: Contribuer à une agriculture et une production alimentaire durables*, tenue à Rome en 2006.⁴

III. ASSISTANCE TECHNIQUE

13. La FAO apporte un soutien aux pays en développement par le biais d'une vaste gamme de projets d'assistance technique. Elle encourage une approche intégrée, prévoyant l'inclusion de considérations environnementales, sociales et économiques dans la formulation de projets de développement. Concernant les biotechnologies, la FAO collabore avec une série de partenaires, notamment d'autres institutions des Nations Unies et les centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), en vue de renforcer les capacités des pays membres dans le domaine des biotechnologies et autres secteurs connexes grâce à la coopération technique et à la formation (organisation d'ateliers, etc.). À ce jour, un total de 26 projets d'une valeur totale d'environ 7 500 000 USD ont été menés à bien ou sont en cours d'exécution au niveau national, sous-régional, régional et mondial.

⁴ Le rapport de la Consultation est disponible à l'adresse suivante:
http://www.fao.org/ag/agn/agns/meetings_consultations_2006_fr.asp

Assistance au niveau national

14. La FAO fournit une assistance technique directe aux États Membres, à leur demande, dans des domaines tels que la création ou le renforcement de capacités nationales en matière de biotechnologies et de prévention des risques biotechnologiques, et concernant notamment l'élaboration et la mise en œuvre de règlements, la formation des scientifiques et du personnel des organismes de réglementation à l'analyse des risques liés aux OGM, la communication et la participation du public à la prise de décision concernant la prévention des risques biotechnologiques, l'amélioration des capacités des laboratoires, et en établissant des liens effectifs entre toutes les parties prenantes, y compris les Ministères de l'agriculture, de l'environnement, des sciences et de la technologie, les institutions internationales et nationales de recherche agricole, les associations d'agriculteurs, le secteur privé et les organisations de la société civile.

15. Depuis 2002, dix-huit projets de coopération technique à caractère national ont été menés à bien ou sont en cours d'exécution dans divers pays, notamment l'Argentine, le Bangladesh, le Bénin, la Bolivie, la Croatie, la Grenade, le Kenya, la Malaisie, le Nicaragua, le Paraguay, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et le Swaziland.

Assistance au niveau régional ou sous-régional

16. La FAO a également fourni une assistance technique dans le domaine des biotechnologies et de la prévention des risques biotechnologiques au niveau régional et sous-régional, car la mise en commun de ressources limitées (financières, humaines et en laboratoires) entre pays voisins peut être une stratégie efficace pour assurer l'efficacité et la durabilité des initiatives de renforcement des capacités. Même si la formulation des politiques nationales en matière de prévention des risques biotechnologiques demeure une responsabilité des gouvernements respectifs, l'expérience a prouvé que la collaboration et l'harmonisation sous-régionales et régionales dans ce domaine pouvaient être mutuellement profitables et produire des avantages environnementaux et économiques importants, y compris pour le commerce international.

17. Quatre projets sous-régionaux ont été menés à bien ou sont en cours depuis 2002: en Asie (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam); en Europe orientale (Géorgie, République d'Arménie et République de Moldova); dans les pays membres du MERCOSUR élargi (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay); et au Proche-Orient (Émirats arabes unis, Jordanie, Liban, Soudan, Syrie et Yémen). Ces projets ont aidé les pays participants dans la mise en place de réseaux de prévention des risques biotechnologiques, ont dispensé une formation sur des sujets spécifiques (par exemple la détection et la quantification des OGM, la communication et l'évaluation des risques pour la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés), et ont organisé des consultations techniques pour l'harmonisation des règles et des règlements au niveau sous-régional, et la mise au point d'outils techniques communs. Une série d'ateliers ont également été organisés dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale, en Asie centrale, au Proche-Orient et en Amérique latine, sur des questions allant de l'établissement d'une politique commune en matière de prévention des risques biotechnologiques, à des questions techniques et de gestion spécifiques, comme l'analyse des risques et les approches de communication appropriées. Un projet sous-régional de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques dans la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), a été formulé et soumis au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'un financement. Les pays participants sont les suivants: Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine et Tchad.

18. La FAO a également apporté un soutien à l'établissement de réseaux sur les biotechnologies dans différentes parties du monde. Un exemple est le Réseau de coopération technique sur les biotechnologies végétales en Amérique latine et dans les Caraïbes (REDBIO),

installé auprès du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago. Lancé en 1990 sous les auspices de la FAO, en décembre 2008 il réunissait 5 467 chercheurs dans 738 laboratoires de biotechnologie agricole de 32 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Assistance au niveau mondial

19. Deux programmes de formation mondiaux ont été lancés, concernant respectivement les essais de semences et la vérification des variétés, y compris les semences et les variétés génétiquement modifiées, en collaboration avec l'Association internationale d'essais de semences (AIES); et la formation de formateurs à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés (prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de l'approche de biosécurité). L'objectif du programme de détection des semences génétiquement modifiées est de former les techniciens semenciers des organismes nationaux et d'autres parties prenantes, aux méthodes de vérification des espèces, des cultivars et des hybrides, ainsi qu'à la détection qualitative et quantitative des OGM. Les ateliers de formation de formateurs à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés sont une initiative à l'échelle mondiale visant à fournir une base de connaissances dans ce domaine et à créer une masse critique auprès des principales institutions de recherche et développement, de santé, d'agriculture, des inspectorats de la santé végétale et animale, des organismes de normalisation et des instances de coordination pour les biotechnologies et la prévention des risques biotechnologiques. Les principes du Codex pour l'analyse des risques et les directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus des biotechnologies modernes constituent un cadre utile pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés. Ce sont des outils importants pour tous ceux qui s'occupent de la filière des aliments génétiquement modifiés, au niveau de la recherche, du développement, du commerce et de la réglementation. À ce jour, deux cours de formation régionaux ont été organisés au Kenya et aux Philippines, et deux autres sont prévus en 2009 au Chili et en Afrique du Sud. D'ici la fin de 2009, environ 120 chercheurs, développeurs et autorités de réglementation s'occupant d'aliments génétiquement modifiés, provenant de 28 pays, seront ainsi formés.

IV. INFORMATION

20. La FAO a joué un rôle de premier plan ces dernières années en fournissant à ses Membres des informations de qualité, à jour et équilibrées reposant sur des bases scientifiques, et en offrant une plate-forme neutre pour l'échange d'informations sur cet important sujet. L'un des principaux éléments d'appui de la FAO dans l'accomplissement de son rôle de fournisseur d'informations dans ce domaine est son site web sur les biotechnologies,⁵ lancé en anglais, arabe, chinois, espagnol et français en 2001, puis en russe en 2007. Ce site contient des informations sur les travaux de la FAO et les nouvelles tendances au niveau international en matière de techniques et de produits biotechnologiques, ainsi que sur les questions politiques et de réglementation connexes entourant la recherche et le déploiement des biotechnologies agricoles.

21. Le site web donne une vue d'ensemble des activités de la FAO dans le domaine des biotechnologie agricoles; il permet l'accès aux documents de politique générale des pays membres de la FAO concernant les biotechnologies, ainsi qu'à quelque 200 articles, ouvrages, rapports de réunions, comptes-rendus et études sur les biotechnologies dans l'alimentation et l'agriculture, publiés par la FAO ou préparés avec sa collaboration. Le Glossaire de la biotechnologie pour l'alimentation et l'agriculture contient 3 200 termes accompagnés de leur définition, et a été traduit en arabe, espagnol, français, russe, serbe et vietnamien, les traductions dans d'autres langues, notamment le chinois, le kazakh et le polonais, sont en cours de réalisation. Les termes et définitions en anglais, arabe, espagnol et français sont également accessibles dans le cadre d'une base de données multilingue interrogeable. Le site propose également la base de

⁵ <http://www.fao.org/biotech/>

données FAO-BioDeC contenant des données sur les biotechnologies utilisées ou prévues dans les pays en développement, et incluant notamment une fonction « Profils des pays » fournissant des informations spécifiques par pays concernant certaines questions, notamment les institutions, la législation et les politiques relatives aux biotechnologies. FAO-BioDeC contient actuellement près de 4 200 entrées concernant les initiatives de recherche sur les biotechnologies et leur état d'avancement dans plus de 100 pays en développement.

22. La FAO s'est également concentrée sur le partage des connaissances par courrier électronique, notamment par le biais du bulletin électronique FAO-BiotechNews, distribué en six langues à environ 4 300 abonnés, et dans le cadre du Forum de la FAO sur les biotechnologies. Le Forum compte plus de 3 600 membres et a accueilli une série de 16 conférences électroniques depuis l'année 2000, offrant une plate-forme neutre pour un échange de vues et d'expériences entre les personnes concernant les biotechnologies agricoles dans les pays en développement. Certaines de ses conférences ont traité directement ou indirectement des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

23. La FAO a aussi diffusé des informations sur CD-ROM (avec, par exemple, la parution en octobre 2008 d'un CD-ROM contenant les versions en arabe, espagnol, français et russe du Glossaire de la biotechnologie de la FAO), ainsi que sous la forme traditionnelle de livres. Certaines publications récentes intéressant en particulier les ressources génétiques dans l'alimentation et l'agriculture sont notamment: *"The role of biotechnology in exploring and protecting agricultural genetic resources"* (2006); *"Biotechnology tools for conservation and use of plants: A school play for senior students"* (2007); *"Marker-assisted selection: Current status and future perspectives in crops, livestock, forestry and fish"* (2007); et *"Socio-economic impacts of non-transgenic biotechnologies in developing countries: The case of plant micropropagation in Africa"* (2009). Ces publications, ainsi que d'autres documents récents de la FAO concernant les biotechnologies, peuvent être téléchargés à partir du site web de la FAO sur les biotechnologies.⁶

V. LIEU DE RENCONTRE OFFERT AUX PAYS

24. La FAO offre une tribune neutre dans laquelle tous les pays peuvent examiner et formuler des politiques sur les principales questions concernant l'alimentation et l'agriculture. Elle facilite l'élaboration de normes internationales et aide à la formulation de conventions et d'accords. La FAO accueille également de grandes conférences, des réunions techniques et des consultations d'experts.

25. De nombreux organes intergouvernementaux de la FAO s'occupent d'aspects liés aux biotechnologies, y compris la Commission et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius⁷ est un organe intergouvernemental établi pour élaborer des normes alimentaires internationales. Il s'agit du principal forum pour le traitement des aspects relatifs à la sécurité sanitaire des OGM, dans le cadre duquel par exemple un premier Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies a été constitué en 1999 pour étudier les incidences de ces aliments sur la santé et la nutrition. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)⁸ est un traité international visant à prévenir la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux, et à promouvoir des mesures appropriées pour leur contrôle. Les organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles de présenter des risques phytosanitaires relèvent de la CIPV.

⁶ <http://www.fao.org/biotech/doc.asp>.

⁷ <http://www.codexalimentarius.net>

⁸ <https://www.ippc.int>

26. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable⁹ a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa vingt-huitième session en 1995. Le Code est un recueil à caractère facultatif de principes et de normes applicables à la conservation, à l'aménagement et à la mise en valeur des pêches, contenant notamment une référence spécifique aux poissons génétiquement modifiés (article 9.3.1).

27. Une grande conférence technique internationale sur les « Biotechnologies agricoles dans les pays en développement: Options et opportunités des secteurs de l'agronomie, de l'élevage, de la foresterie, des pêches et de l'agro-industrie pour faire face aux défis de l'insécurité alimentaire et du changement climatique » (ABDC-10) sera organisée par la FAO au début de 2010. La conférence se tiendra à Guadalajara (Mexique) et devrait réunir environ 600 participants invités. M. Swaminathan remplit les fonctions de Président honoraire du Comité de pilotage pour la conférence. D'autres informations à propos de la conférence, notamment son contexte, sa justification, sa portée et ses objectifs, les résultats attendus, son organisation et son financement, ainsi que sur le Comité de pilotage, sont disponibles sur le site web de la FAO à l'adresse: www.fao.org/biotech/abdc.

28. La motivation première de la conférence tient à la nécessité de prendre des mesures concrètes pour s'écarter des chemins habituels et faire face à l'insécurité alimentaire croissante dans les pays en développement, compte tenu notamment du changement climatique qui a aggravé les conditions de vie des agriculteurs, des pêcheurs et des populations tributaires de la forêt, déjà vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire. Les résultats attendus de la conférence sont les suivants:

- i) Une documentation de la mise en application actuelle des biotechnologies dans les pays en développement;
- ii) Une analyse des raisons des succès et des échecs du passé dans l'application de différentes biotechnologies dans les pays en développement;
- iii) La formulation de recommandations qui permettront aux pays en développement de prendre des décisions en connaissance de cause concernant l'application des biotechnologies appropriées pour la sécurité alimentaire;
- iv) L'établissement de priorités d'action pour renforcer les capacités nécessaires pour la production, l'adaptation et l'adoption des biotechnologies dans les pays en développement.

29. La conférence sera organisée en séances plénières le matin, suivies de séances parallèles l'après-midi (sectorielles, régionales et transversales) au cours des trois premières journées, tandis que le dernier jour sera consacré à l'examen des priorités d'action et au rapport de la conférence. Le GCRAI est un partenaire important dans cette conférence et guidera l'organisation de deux séances parallèles de l'après-midi, l'une sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et l'autre sur les applications génomiques dans la reproduction végétale et animale. D'autres partenaires intervenant dans l'organisation de cette conférence sont le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (ICGEB), la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), des associations d'agriculteurs et des organisations non gouvernementales, des forums régionaux pour la recherche agricole et d'autres institutions des Nations Unies.

VI. QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION

30. Conformément à son programme de travail pluriannuel, la Commission examinera à sa treizième session ordinaire l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation

⁹ <http://www.fao.org/fishery/ccrf/fr>

et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.¹⁰ En préparation de cette session, la Commission pourra si elle le souhaite examiner des questions relevant de son mandat dans ce domaine, notamment l'élaboration de codes de conduite, de directives ou autres approches. Les domaines identifiés par la Commission, à sa dixième session ordinaire, comme éléments du Programme de travail pluriannuel, sont notamment les suivants: conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les centres d'origine et les collections ex situ; biotechnologies appropriées applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; questions d'accès et de partage des avantages liés aux biotechnologies applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; renforcement des capacités nationales et coopération internationale; prévention des risques biotechnologiques et préoccupations environnementales; technologies génétiques restrictives (GURT); flux de gènes des OGM et responsabilité; et mesures d'incitation pour la promotion de biotechnologies appropriées.¹¹

31. Compte tenu de l'éventail de plus en plus large des domaines d'application des biotechnologies, la Commission souhaitera peut-être examiner un document exploratoire illustrant les différentes biotechnologies appliquées à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la mise en application actuelle de ces technologies et les questions pertinentes aux fins de leur mise au point future. Ce document pourrait également étudier les nouvelles politiques émanant d'autres instances internationales, et notamment la portée et la teneur des instruments actuels applicables à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

32. Enfin, la Commission, à sa dernière session, a demandé que ses groupes de travail techniques intergouvernementaux et les groupes régionaux de la FAO soient invités à examiner les questions de biotechnologie méritant un examen plus approfondi.¹² Le projet de Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel dispose déjà que les groupes de travail formulent des recommandations dans leur domaine de compétence respectif. La Commission pourra si elle le souhaite donner des orientations concernant le calendrier des consultations avec les groupes régionaux de la FAO.

VII. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

33. La Commission souhaitera peut-être
- v) Se féliciter de l'organisation de la conférence technique internationale sur les Biotechnologies agricoles dans les pays en développement: Options et opportunités des secteurs de l'agronomie, de l'élevage, de la foresterie, des pêches et de l'agro-industrie pour faire face aux défis de l'insécurité alimentaire et du changement climatique (ABDC-10), et reconnaître les importants partenariats établis pour en assurer le succès;
 - vi) Demander à recevoir, à sa prochaine session ordinaire, un rapport sur les résultats de la conférence et les activités de suivi pertinentes;
 - vii) Demander à la FAO de préparer, pour examen à sa prochaine session ordinaire, un document exploratoire illustrant l'éventail des biotechnologies appliquées à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la mise en application actuelle de ces technologies et les questions pertinentes aux fins de leur mise au point future, y compris les nouvelles politiques pertinentes émanant d'autres instances internationales;

¹⁰ CGRFA-11/07/REP, Annexe E.

¹¹ CGRFA-10/04/REP, par. 82.

¹² CGRFA-11/07/REP, par. 49.

-
- viii) Demander à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources zoogénétiques et phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, d'examiner le document exploratoire avant la prochaine session ordinaire de la Commission;
 - ix) Identifier les domaines dans lesquels la FAO devrait soutenir les travaux de la Commission concernant les biotechnologies applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - x) Recommander que la FAO poursuive ses activités de soutien aux contributions possibles des biotechnologies à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.